

Vous souhaitez découvrir une nouvelle pratique musicale ?

Vous pouvez être :

- Élève du Conservatoire et avoir **validé votre 2e Cycle de pratique instrumentale**, récemment ou il y a plusieurs années
- Ou **extérieur au Conservatoire**.

Vous souhaitez maintenant découvrir une nouvelle pratique :

- **Écriture musicale**
- **Composition musicale**
- **Direction d'orchestre**.

Le Conservatoire vous propose un parcours en 2 étapes

1. D'abord, une formation diplômante

Vous apprenez les **bases** et les **techniques nécessaires** dans la nouvelle discipline.

À la fin de cette formation, vous pouvez **obtenir un diplôme**.



2. Ensuite, vous pouvez vous spécialiser

Vous choisissez la suite de votre formation **selon votre projet artistique**.

Plusieurs parcours sont possibles :

- Des parcours **diplômants**
- Des parcours **non diplômants**.

À retenir : vous commencez par **apprendre les bases**, puis vous choisissez un **parcours de spécialisation adapté à votre projet artistique**.

 Pour connaître les différents parcours, consultez le [Règlement pédagogique Musique – Direction d’orchestre • Écriture musicale • Composition musicale](#)

 **Pour résumer**

Vous souhaitez découvrir une nouvelle pratique musicale ?

Écrire, composer, diriger...
Explorez de nouveaux horizons !

De nouvelles
possibilités
pour votre
projet artistique !

1

Qui peut s'inscrire ?

Vous pouvez être :

- Élève du Conservatoire et avoir validé votre **2^e Cycle** de pratique instrumentale, récemment ou il y a plusieurs années.
- Ou extérieur au Conservatoire.

Que vous soyez déjà
élève ou non,
le Conservatoire
vous accueille !

2

Quelle nouvelle pratique musicale ?

Vous souhaitez découvrir une nouvelle pratique :



Écriture musicale



Composition musicale



Direction d'orchestre

3

Le Conservatoire vous propose un parcours en 2 étapes

1

D'abord, une formation diplômante



- Vous apprenez les bases et les techniques nécessaires dans la nouvelle discipline.
- À la fin de cette formation, vous pouvez obtenir un **diplôme**.



2

Ensuite, vous pouvez vous spécialiser



Vous choisissez la suite de votre formation selon votre projet artistique.

Plusieurs parcours sont possibles :

- Des parcours diplômants
- Des parcours non diplômants.



À retenir !

Vous commencez par apprendre les bases, puis vous choisissez un parcours de spécialisation adapté à votre projet artistique.

Un parcours
pour construire
votre avenir musical !